

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

## **Eutelsat Communications**

Exercice clos le 30 juin 2023

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Eutelsat Communications

Exercice clos le 30 juin 2023

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des actifs immobilisés et durée d'utilisation des satellites

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2023, les immobilisations corporelles et incorporelles de votre société s'élèvent à € 5,5 milliards et les titres des sociétés mises en équivalence s'élèvent à € 0,5 milliard au regard d'un total du bilan de € 7,4 milliards. Cet actif immobilisé est essentiellement composé des écarts d'acquisitions et des contrats clients et relations associées comptabilisés dans le cadre de regroupements d'entreprises, des satellites en orbite ou en cours de construction, des droits d'utilisation et des équipements au sol, ainsi que des participations du groupe dans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont suivis au niveau du seul segment opérationnel de la société. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées.</p> <p>Les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition, d'amortissement des contrats clients et relations associées et celles des satellites en orbite ainsi que les modalités de réalisation des tests de perte de valeur de ces actifs.</p> <p>La note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation des titres mis en équivalence.</p>	<p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ les travaux réalisés par votre groupe pour déterminer la durée d'utilité des satellites et la cohérence des durées retenues avec les données techniques disponibles ;</li><li>▶ les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, en particulier la détermination des unités génératrices de trésorerie ;</li><li>▶ les méthodes d'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs des unités génératrices de trésorerie.</li></ul> <p>Nous avons porté une attention particulière aux tests de dépréciation (i) des écarts d'acquisition ainsi que (ii) des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles la valeur comptable est proche de la valeur recouvrable estimée et celles dont l'historique de performance est limité compte tenu du caractère récent des lancements de satellites.</p> <p>Nous avons par ailleurs apprécié les principales estimations retenues par la direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie, à partir des informations disponibles dont les perspectives de marché, les carnets de commandes et les réalisations passées. Nous avons apprécié la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec l'assistance de nos experts en évaluation financière et nous avons réalisé des calculs de sensibilité sur les valeurs recouvrables déterminées par la direction.</p>

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs et la détermination de la durée d'amortissement des satellites en orbite sont des points clés de l'audit en raison (i) de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, (ii) des estimations nécessaires pour déterminer la durée d'utilisation attendue des satellites ainsi que l'horizon des flux de trésorerie d'exploitation qui reposent sur des évaluations techniques, (iii) du jugement nécessaire à la détermination des unités génératrices de trésorerie, et (iv) des estimations et des hypothèses utilisées pour la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Nous avons également évalué le caractère approprié des informations fournies dans les notes 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 30 juin 2023, le chiffre d'affaires de votre groupe s'élève à € 1,1 milliard et les créances clients et les actifs sur contrats clients inscrits au bilan du groupe s'élèvent à € 0,3 milliard. Votre groupe est amené à traiter avec de multiples clients en France et à l'étranger. Le chiffre d'affaires est principalement issu des contrats conclus avec les clients pour la fourniture de services de capacité satellitaire. Les contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires et la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients et actifs sur contrats clients sont un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe, de la diversité et du volume des contrats existant entre votre groupe et ses clients, ainsi que du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients tout au long de la vie des contrats.</p>	<p>Les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et les modalités d'évaluation des créances clients.</p> <p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la dépréciation des créances clients inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur la contractualisation, la facturation, le recouvrement des créances clients et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre par votre groupe et testé les contrôles clés identifiés. Par ailleurs, nous avons également inclus dans nos équipes des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information de manière à évaluer certains contrôles généraux informatiques et contrôles applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nos contrôles de substance, relatifs au chiffre d'affaires et aux dépréciations des créances clients, ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de la période et les opérations particulières, afin d'examiner le traitement comptable applicable ;</li> </ul>

- ▶ apprécier les hypothèses utilisées dans la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- ▶ examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et l'estimation des perspectives de recouvrement des créances dans le contexte de la crise ukrainienne, en considérant, entre autres, les facteurs tels que les dépôts de garantie, les plans de paiement négociés, l'historique de paiement et les relations commerciales en cours entre ces clients et votre groupe ;
- ▶ contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie de votre groupe.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.1 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications par votre assemblée générale du 20 juillet 2005 pour le cabinet MAZARS et du 10 novembre 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2023, le cabinet MAZARS était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 3 août, 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Achour Messas

Nicolas Macé



# **Groupe Eutelsat Communications**

**Société anonyme au capital de 248 926 325 euros**

**Siège social : 32, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux**

**481 043 040 R.C.S. Nanterre**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**AU 30 JUIN 2023**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Produits des activités ordinaires</b>	6.1	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>
Coûts des opérations	6.2	(93,2)	(103,3)
Frais commerciaux et administratifs	6.2	(196,8)	(202,7)
Dotations aux amortissements	7.1.1, 7.1.2, 7.1.3	(481,7)	(455,5)
Autres produits et charges opérationnelles	6.3	44,9	203,5
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>424,8</b>	<b>573,5</b>
Coût de la dette nette		(63,1)	(68,5)
Autres produits et charges financiers		(1,8)	(22,8)
<b>Résultat financier</b>	<b>6.4</b>	<b>(64,9)</b>	<b>(91,3)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>359,9</b>	<b>482,2</b>
Impôts sur les sociétés	6.5	(48,6)	(66,5)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7.2	(71,5)	(87,3)
<b>Résultat net</b>		<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
Part attribuable au Groupe		230,8	314,9
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		9,1	13,4
<b>Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications</b>	<b>6.6</b>	<b>1,002</b>	<b>1,267</b>

# ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Résultat net</b>		<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
<b>Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global</b>			
Écart de conversion	7.6.4	117,3	(46,3)
Effet d'impôt	7.6.4	21,0	(2,9)
Variations de juste valeur des instruments de couverture <sup>(1)</sup>	7.6.3	(43,3)	33,2
Effet d'impôt	7.6.3	10,6	(8,5)
<b>Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global</b>			
Variations des engagements de retraite	7.7	56,8	(17,5)
Effet d'impôt		(14,7)	4,5
<b>Total autres éléments de gains et pertes du résultat global</b>		<b>147,7</b>	<b>(37,5)</b>
<b>Total état du résultat global</b>		<b>387,5</b>	<b>290,9</b>
Part attribuable au Groupe		373,1	278,9
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		14,4	12,0

<sup>(1)</sup> Les variations de juste valeur des instruments de couverture concernent les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger ainsi que l'effet du débouclage des forwards documentés et l'amortissement des soultes.

<sup>(2)</sup> La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- 9,0 millions d'euros de résultat net au 30 juin 2022 et 13,4 millions d'euros au 30 juin 2023

- (1,9) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2022 et (1,0) million d'euros au 30 juin 2023 et

- 7,3 million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2022 et (0,5) millions d'euros au 30 juin 2023.

# ETATS CONSOLIDES DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Actif</b>			
Écarts d'acquisition	7.1.1	1 295,2	1 280,1
Immobilisations incorporelles	7.1.1	377,4	302,2
Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7.1.2	3 677,5	3587,0
Droits d'utilisation sur contrats de location	7.1.3	452,9	345,1
Titres des sociétés mises en équivalence	7.2	605,7	501,2
Actifs financiers non courants	7.4.3	43,0	163,9
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants	7.3	34,0	31,8
Actifs d'impôts différés	7.8	1,4	15,3
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 487,0</b>	<b>6 226,5</b>
Stocks		12,9	13,0
Créances clients et comptes rattachés	7.3.1	246,9	207,5
Actifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats courants	7.3	18,8	13,3
Autres actifs courants		32,6	39,0
Actif d'impôt exigible		29,7	40,6
Actifs financiers courants	7.4.3	65,1	388,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4.1	680,5	482,2
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 086,5</b>	<b>1 184,3</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 573,6</b>	<b>7 410,8</b>

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Passif</b>			
Capital social	7.6.1	230,5	248,9
Primes liées au capital		718,0	831,3
Réserves et résultat consolidés		1 828,8	1 895,1
Participations ne donnant pas le contrôle		83,4	96,8
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 860,7</b>	<b>3 072,1</b>
Dettes financières non courantes	7.4.2	2 718,1	2 841,8
Dettes locatives non courantes	7.4.3	365,9	272,5
Autres passifs financiers non courants	7.4.3	94,7	54,7
Dettes sur immobilisations non courantes	7.4.3	134,1	1,2
Passifs de contrats clients non courants	7.3.3	159,2	269,0
Provisions non courantes	7.7	17,6	29,2
Passifs d'impôts différés	7.8	184,8	157,9
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 674,5</b>	<b>3 626,2</b>
Dettes financières courantes	7.4.2	338,5	97,6
Dettes locatives courantes	7.4.3	59,8	47,0
Autres dettes et passifs financiers courants	7.4.3	302,4	113,0
Fournisseurs et comptes rattachés		78,3	93,5
Dettes sur immobilisations courantes	7.4.3	163,3	188,5
Impôt à payer		23,6	99,5
Passifs de contrats clients courants	7.3.3	65,2	68,5
Provisions courantes	7.7	7,1	5,1
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1 038,3</b>	<b>712,5</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>7 573,6</b>	<b>7 410,8</b>

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Flux d'exploitation</b>			
Résultat net		239,8	328,4
Résultat des sociétés mises en équivalence		71,5	87,3
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		(17,3)	163,8
Dotations aux amortissements et aux provisions		492,6	535,3
Impôts différés	7.8	0,2	(48,5)
Variations des clients et comptes rattachés		5,8	6,3
Variations des actifs sur contrats clients et autres actifs		4,0	(357,4)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(1,2)	(74,3)
Variations des passifs de contrats clients et autres passifs		30,8	121,4
Impôts payés		(25,2)	(27,3)
<b>Trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>800,9</b>	<b>734,9</b>
<b>Flux d'investissements</b>			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1, 7.1.2	(177,2)	(201,0)
Remboursements d'assurance		-	-
Produit / Charges liées à la libération de la bande C	2.2	86,1	(9,8)
Acquisitions de titres de participation et autres mouvements <sup>(1)</sup>		(491,9)	(122,1)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement</b>		<b>(583,0)</b>	<b>(332,9)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Distributions		(221,5)	(80,6)
Augmentation des emprunts	7.4.2	-	-
Remboursement des emprunts	7.4.2	(88,2)	(314,9)
Remboursement des dettes locatives	7.4.3	(14,1)	(54,6)
Frais d'émission d'emprunt		(4,4)	-
Intérêts et autres frais financiers payés		(78,3)	(95,3)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(2)</sup>		-	(15,5)
Primes et soultes payées sur instruments financiers dérivés		(6,7)	(36,9)
Autres variations		0,1	(0,2)
<b>Trésorerie utilisée par les opérations de financement</b>		<b>(413,3)</b>	<b>(598,0)</b>
Incidence des variations de change sur la trésorerie		14,7	(0,3)
Incidence des variations de périmètre		-	(2,0)
<b>Augmentation/(Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(180,6)</b>	<b>(198,3)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>861,1</b>	<b>680,5</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>680,5</b>	<b>482,2</b>
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture de l'exercice</i>	7.4.1	680,5	482,2
<i>dont Découverts compris dans les dettes à clôture de l'exercice</i>		-	-

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2023, les acquisitions de titres de participation et autres mouvements comprennent le versement de 127,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited ainsi que 5,2 M€ de remboursement d'obligations convertibles de Broadpeak. Au 30 juin 2022, elles incluent le paiement de 494,9 millions d'euros lié à l'acquisition de participations dans OneWeb Holdings Limited (voir note 3.2.1) ainsi que le remboursement du compte séquestre au titre de l'acquisition de Big Blu Europe pour 3,9 millions d'euros (voir note 3.2.2)

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2023, les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle incluent le paiement d'un complément de prix lié à l'acquisition des parts minoritaires d'Eutelsat International intervenue sur l'exercice clos le 30 juin 2020.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>718,0</b>	<b>1 666,0</b>	<b>2 614,5</b>	<b>76,2</b>	<b>2 690,7</b>
Résultat net de la période	-	-	-	230,8	230,8	9,1	239,9
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	142,3	142,3	5,4	147,7
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>373,1</b>	<b>373,1</b>	<b>14,4</b>	<b>387,5</b>
Distributions de dividendes	-	-	-	(214,2)	(214,2)	(7,3)	(221,5)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,2	0,2	-	0,2
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	3,7	3,7	0,2	3,9
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>230 544 995</b>	<b>230,5</b>	<b>718,0</b>	<b>1 828,8</b>	<b>2 777,3</b>	<b>83,5</b>	<b>2 860,9</b>
Résultat net de la période	-	-	-	314,9	314,9	13,4	328,3
Autres éléments de gains et pertes du résultat global <sup>(1)</sup>	-	-	-	(36,0)	(36,0)	(1,4)	(37,5)
<b>Total du résultat global</b>	-	-	-	<b>278,9</b>	<b>278,9</b>	<b>12,0</b>	<b>290,9</b>
Actions propres	-	-	-	(1,0)	(1,0)	(0,0)	(1,0)
Distributions de dividendes	-	-	-	(80,6)	(80,6)	-	(80,6)
Augmentation de capital	<b>18 381 330</b>	18,4	113,3	(131,6)	-	-	-
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,6	0,6	-	0,6
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres <sup>(2)</sup>	-	-	-	-0,2	0,2	1,2	1,4
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>248 926 325</b>	<b>248,9</b>	<b>831,3</b>	<b>1 895,2</b>	<b>2 975,4</b>	<b>96,7</b>	<b>3 072,1</b>

<sup>(1)</sup> Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global comprennent les gains et pertes actuariels constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la variation de la réserve de réévaluation sur les instruments financiers (voir Note 7.6.3) et de la réserve de conversion (voir Note. 7.6.4), nets des effets d'impôts associés.

<sup>(2)</sup> Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle incluent notamment la variation du montant d'ajustement de prix relatif à Eutelsat International pour 1.2 million d'euros.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>NOTE 1. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>9</b>
1.1 Activité.....	9
1.2 Exercice fiscal .....	9
1.3 Approbation des comptes .....	9
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>9</b>
2.1 Rapprochement Eutelsat - OneWeb .....	9
2.2 Processus de libération de la Bande C .....	9
2.3 Lancements des satellites Eutelsat Konnect VHTS, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G et Eutelsat 10B	10
2.4 Impacts du conflit russo-ukrainien et des mesures restrictives liées à la situation en Iran .....	10
2.5 Cession DE BIGBLU Operations Ltd .....	10
<b>NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>11</b>
3.1 Périmètre de consolidation .....	11
3.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation .....	12
<b>NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	<b>14</b>
4.1 Bases de préparation des comptes .....	14
4.2 Règles de présentation.....	14
4.3 Jugements comptables et estimations significatives .....	14
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>15</b>
<b>NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>16</b>
6.1 Chiffre d'affaires .....	16
6.2 Charges opérationnelles.....	17
6.3 Autres produits et charges opérationnels.....	20
6.4 Résultat financier .....	20
6.5 Impôt sur les sociétés.....	21
6.6 Résultat par action .....	21
<b>NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN</b> .....	<b>22</b>
7.1 Actifs immobilisés.....	22
7.2 Titres mis en équivalence .....	29
7.3 Créances, actifs et passifs sur contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats.	31
7.4 Actifs et passifs financiers .....	34
7.5 Juste valeur des instruments financiers.....	42
7.6 Capitaux propres .....	44
7.7 Provisions .....	45
7.8 Actifs et passifs d'impôts.....	48
<b>NOTE 8. PARTIES LIEES</b> .....	<b>49</b>
8.1 Principaux dirigeants .....	50
8.2 Autres parties liées.....	50
<b>NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b> .....	<b>51</b>
<b>NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b> .....	<b>51</b>



## **NOTE 1. PRESENTATION GENERALE**

### **1.1 ACTIVITE**

Exploitant de la capacité sur 36 satellites, le Groupe est l'un des leaders dans les services fixes par satellite. Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile). Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain.

### **1.2 EXERCICE FISCAL**

L'exercice a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

### **1.3 APPROBATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2023 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 27 juillet 2023. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 23 novembre 2023.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **2.1 RAPPROCHEMENT EUTELSAT - ONEWEB**

Le 26 juillet 2022, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un protocole d'accord, pour rapprocher les deux sociétés par échange d'actions, en vue de créer un acteur mondial unique et de premier plan dans le domaine de la connectivité. La transaction sera structurée comme un échange des actions OneWeb par leurs détenteurs (autres qu'Eutelsat) avec des actions Eutelsat nouvellement émises. A la réalisation de la transaction, Eutelsat détiendra 100% de OneWeb et les actionnaires de OneWeb recevront environ 226 millions d'actions Eutelsat nouvellement émises.

A la suite de l'avis rendu par les instances représentatives du personnel, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un accord définitif de rapprochement le 14 novembre 2022. La réalisation de l'opération reste soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités réglementaires compétentes. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver l'opération devrait se tenir au troisième trimestre de l'année calendaire 2023.

Au 30 juin 2023, 37,8 millions d'euros de coûts de transaction ont été comptabilisés en autres charges opérationnelles.

Le 31 mars 2023, un montant de 100 millions de dollars U.S. a été versé à OneWeb dans le cadre du paiement d'avance de capacités négociées lors de la mise en place du contrat de distribution en exclusivité signé entre le Groupe et OneWeb concomitamment à l'accord définitif de rapprochement. Un montant de 100 millions de dollars U.S. doit être versé en mars 2024 et un montant de 75 millions de dollars U.S. en mars 2025.

En mai 2023, le Groupe a signé un accord avec l'ensemble des actionnaires principaux de OneWeb visant à s'engager à prêter pour un montant maximum de 160 millions de dollars U.S. à hauteur de la participation de chaque actionnaire (la part du Groupe s'élevant à 37.8 millions de dollars U.S. maximum) dans le cas où OneWeb disposerait d'une trésorerie insuffisante avant la finalisation du rapprochement. Ce prêt serait remboursable à la date de réalisation de l'opération ou pourrait être converti en capital si le rapprochement devait être compromis.

### **2.2 PROCESSUS DE LIBERATION DE LA BANDE C**

Dans le cadre de la libération des fréquences 3,7-4 GHz (bande C) sur le territoire américain faisant suite à la décision fédérale publiée par la Federal Communication Commission (FCC - le régulateur américain des communications) le 3 mars 2020, le Groupe a mis en place un plan de transition qui comporte deux phases correspondant chacune à la libération de certaines fréquences et donnant lieu au paiement d'incitations financières à hauteur de 125 millions de dollars U.S. pour la première phase et 382 millions de dollars U.S. pour la seconde phase.

En Octobre 2021, la FCC a validé la certification de la première phase du plan de transition du Groupe. Un produit de 125 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2021-22. Les fonds correspondants ont été reçus en Décembre 2021.

Le 15 mai 2023, la FCC a publié des lignes directrices ouvrant la fenêtre de certification de la seconde phase de la bande C. Le Groupe a déposé son plan de transition et sa certification le 1<sup>er</sup> juin 2023. A l'issue de la période de commentaires publics de 30 jours la FCC a validé la certification de la seconde phase du plan de transition le 30 juin 2023. Un produit de 382 millions de dollars U.S. a dans ce cadre été comptabilisé en autres produits opérationnels au titre de l'exercice 2022-23. Les fonds correspondants devraient être versés au Groupe dans les 97 jours suivant le jour de

dépôt du plan de transition le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## **2.3 LANCEMENTS DES SATELLITES EUTELSAT KONNECT VHTS, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G ET EUTELSAT 10B**

Les satellites KONNECT VHTS, HOTBIRD 13F, HOTBIRD 13G ET EUTELSAT 10B ont été lancés avec succès respectivement le 8 septembre 2022, le 15 octobre 2022, le 3 novembre 2022 et le 23 novembre 2022.

Le satellite KONNECT VHTS a pour missions de proposer des services haut débit et de connectivité mobile partout en Europe.

Les satellites jumeaux HOTBIRD 13F et 13G viennent renforcer et optimiser la diffusion de plus de mille chaînes de télévision vers les foyers situés en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les deux satellites ont été mis en service respectivement en avril et en mai 2023.

Eutelsat 10B est équipé de deux charges utiles multifaisceaux HTS (High-Throughput Satellite) en bande Ku : une charge utile de forte capacité couvrant le couloir nord-atlantique, l'Europe, le bassin méditerranéen et le Moyen-Orient, et garantissant d'importants débits sur les axes de trafic aérien et maritime parmi les plus denses de la planète, et une seconde charge utile destinée à élargir la couverture à l'Océan Atlantique, l'Afrique et l'Océan Indien.

Les mises en service des satellites KONNECT VHTS et EUTELSAT 10B sont prévues au second semestre de l'année calendaire 2023.

## **2.4 IMPACTS DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN ET DES MESURES RESTRICTIVES LIEES A LA SITUATION EN IRAN**

Conformément à la mise en demeure de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) en date du 14 décembre 2022, le Groupe a cessé toute intervention dans la diffusion des services de trois chaînes de télévision dans le respect du délai de mise en conformité fixé à 7 jours.

Conformément au Règlement 2022/2474 du Conseil de l'Union européenne (UE) en date du 16 décembre 2022, ces trois mêmes chaînes ainsi qu'une quatrième chaîne RenTV, ont fait l'objet de mesures restrictives du Conseil à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. Le Groupe avait par avance fait en sorte de se mettre en conformité avec ces mesures, recoupant pour l'essentiel les mesures de l'ARCOM. Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures précitées, le Groupe s'est en outre assuré de ne pas intervenir dans la diffusion de toute déclinaison linguistique de la chaîne Russia Today (RT) News en Russie même. Par ailleurs, le Groupe conduit des démarches régulières auprès de ses partenaires distributeurs partout dans le monde afin de s'assurer que les dispositions de l'article 2(f) du Règlement UE 2014/833 relatif à l'interdiction de diffusion de certaines chaînes russes soient respectées dans leur intégralité.

Concernant la situation en Iran, conformément au Règlement 2022/2428 du Conseil de l'UE en date du 12 décembre 2022, le Groupe a par ailleurs mis fin à l'ensemble des activités de diffusion liées à l'entité Islamic Republic of Iran Broadcasting (IRIB).

Au titre de l'exercice 2022-2023, la mise en œuvre des mesures précitées a eu un impact négatif cumulé de 8 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du Groupe. L'impact négatif sur le cash-flow libre discrétionnaire ajusté du Groupe au titre de l'exercice 2022-2023 s'élève à 8 millions d'euros.

Le Groupe loue également de la capacité sur quatre satellites appartenant à l'opérateur russe RSCC desservant des clients russes concernés par les décisions ci-dessus. En conséquence, depuis le 21 décembre 2022, le Groupe a procédé à une restructuration de ses contrats de location de capacité à la baisse. Cette réduction du périmètre de location entraîne une baisse de la dette actualisée et du droit d'utilisation pour respectivement 51 millions d'euros et 46 millions d'euros (voir notes 7.1.3 et 7.4.4) et la comptabilisation d'un produit de 5,0 millions d'euros (voir note 6.3). Au 30 juin 2023, la dette totale actualisée s'élève à 240 millions d'euros. La prise en compte de la baisse des revenus estimée ci-dessus dans les tests de dépréciation des droits d'utilisation sur contrats de location a entraîné la reconnaissance d'une dépréciation de 4.2 millions sur les droits d'utilisation de répéteurs de l'un des satellites concernés.

Bien que le Groupe possède deux filiales en Russie, la quasi-totalité des opérations avec les clients et fournisseurs russes sont portées par des filiales situées en dehors du territoire russe. Le Groupe ne présente pas d'arriérés de paiement significatifs avec ses clients russes au 30 juin 2023. La part des revenus réalisés avec des clients russes représente 6,8% des revenus du Groupe.

Au titre d'actifs en relation avec des partenaires russes, dont notamment le fournisseur de lanceurs ILS, le Groupe a reconnu une dépréciation de 42 millions d'euros dans les autres charges opérationnelles de l'exercice. De plus, la constellation en orbite basse OneWeb, dans laquelle Eutelsat détient une participation de 22,9 %, a dû suspendre les six lancements restants prévus à partir du cosmodrome de Baïkonour au premier semestre 2022. Depuis, OneWeb a conclu des accords avec SpaceX et New Space India lui permettant de sécuriser les derniers lancements de satellites de sa constellation en 2023.

## **2.5 CESSION DE BIGBLU OPERATIONS LTD**

Le 15 juin 2023, Eutelsat a annoncé la signature d'un accord portant sur la cession de ses activités de vente au détail de services haut débit en Europe à un opérateur privé.

Les activités visées par cette cession englobent celles de la filiale Bigblu Operations Ltd ainsi que les autres activités de vente au détail réalisées au Royaume-Uni, en Irlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Pologne, en Hongrie et en Grèce.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5,3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1,5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4,7 millions d'euros. Les conséquences de cette opération sont détaillées dans la Note 3.2 "Principales évolutions du périmètre de consolidation".

## NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent la Société Eutelsat Communications S.A., ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint ou une influence notable (l'ensemble constituant le « Groupe »).

### PRINCIPES COMPTABLES

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, généralement mais pas systématiquement accompagné de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont autant d'éléments pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les comptes des sociétés sous contrôle conjoint sont consolidés par mise en équivalence lorsque celles-ci sont qualifiées de coentreprises et suivant le pourcentage d'intérêt propre à chaque élément du bilan et du compte de résultat lorsqu'elles sont qualifiées d'activités conjointes.

Les comptes des entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20%.

### 3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2023, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2023	% d'intérêt au 30 juin 2023
Eutelsat Communications SA (société mère)	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	96,38%
<b>Sous-groupe Eutelsat S.A.</b>				
Eutelsat Konnect Services	France	IG	100,00%	96,38%
Fransat S.A.S	France	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat do Brasil LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Participações LTDA <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Satmex International BV <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	IG	100,00%	96,38%
Satelites Mexicanos S.A. de C.V. <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
EAS Delaware Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
SMVS Administracion S de R.L de C.V. <sup>(2)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
SMVS Servicios Tecnicos S de R.L de C.V <sup>(1)</sup>	Mexique	IG	100,00%	96,38%
Satmex USA LLC <sup>(1)</sup>	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Servicos de Telecom. do Brasil Ltda <sup>(1)</sup>	Brésil	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Latam Corp.	Etats-Unis	IG	100,00%	96,38%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Russia <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
ES 172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	96,38%
EA 172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	96,38%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2023	% d'intérêt au 30 juin 2023
Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	96,38%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Asia Pte.Ltd	Singapour	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Australia Pty Ltd	Australie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat International Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Networks LLC <sup>(1)</sup>	Russie	IG	100,00%	96,38%
Taurus Satellite Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Broadband4Africa Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,38%
Konnnect Africa France	France	IG	100,00%	96,38%
BB4A Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	96,38%
Konnnect Africa Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	96,38%
Konnnect South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	96,38%
Konnnect Africa RDC <sup>(1)</sup>	République démocratique du Congo	IG	100,00%	96,38%
Konnnect Broadband Tanzania Limited	Tanzanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat BH D.O.O. SARAJEVO <sup>(1)</sup>	Bosnie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Bulgaria <sup>(1)</sup>	Bulgarie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,00%	96,38%
Noorsat Media City Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Noor El Sharq Satellite	Jordanie	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Canada Inc	Canada	IG	100,00%	96,38%
Eutelsat Greece	Grece	IG	100,00%	96,38%
OneWeb Holdings Limited <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	MEE	22,91%	22,08%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

<sup>(1)</sup> Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

<sup>(2)</sup> Société dont l'exercice fiscal est clos au 31 mars.

Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

## 3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.2.1 Exercice clos le 30 juin 2023

#### Cession de BigBlu Operations Ltd

Le 15 juin 2023, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans BigBlu Operations LTD.

La cession des titres Bigblu Operations Ltd a généré une plus-value de cession de 5,3 millions d'euros comptabilisée en autres charges opérationnelles. Des compléments de prix s'appliqueront à l'opération jusqu'à deux ans à partir de la finalisation de transaction pour un montant allant d'un ajustement négatif maximum de 1.5 millions d'euros à un ajustement positif maximum de 4,7 millions d'euros.

### 3.2.2 Exercice clos le 30 juin 2022

#### Investissement dans OneWeb Holdings Ltd.

Le 8 septembre 2021, le Groupe a finalisé une prise de participation de 550 millions de dollars dans la société OneWeb Holdings Ltd. La constellation OneWeb bénéficie de droits prioritaires importants en matière de fréquences et opérera 648 satellites en orbite basse offrant une faible latence. Concomitamment, Bharti Global a exercé une option d'achat de titres pour un montant de 350 millions de dollars, amenant la participation d'Eutelsat à 20,52% une fois l'opération close le 8 septembre 2021.

Le 6 octobre 2021, Eutelsat a annoncé sa participation à une partie de la dernière option d'achat de Bharti Global dans OneWeb Holdings Ltd pour un montant total de 165 millions de dollars. Cette opération a porté, une fois les autorisations réglementaires obtenues le 22 décembre 2021, la participation d'Eutelsat à 25,13 %.

Le 28 février 2022, Hanwha Systems UK Ltd a finalisé sa prise de participation à hauteur de 300 millions de dollars portant la participation d'Eutelsat à 22,91 %.

Le Groupe exerce une influence notable dans OneWeb Holdings Ltd : le Groupe dispose de sièges au conseil d'administration de la société, participe aux décisions relatives au pilotage de la société et lui amène une expertise technique essentielle. En conséquence, cette participation est consolidée par mise en équivalence.

L'allocation du prix d'acquisition au 30 juin 2023 est définitive. Il s'établit comme suit :

Bilan à 100%	Allocation du prix d'acquisition	
	(en millions d'euros)	(en millions de dollar)
Actifs non courant	1 541.1	1 827.7
Actifs courants	970.8	1 151.3
<b>Total Actif</b>	<b>2 511.8</b>	<b>2 979.0</b>
Passif non courant	120.3	142.7
Passif courant	164.6	195.3
<b>Total Passif</b>	<b>284.9</b>	<b>337.9</b>
Situation nette (100%)	2 226.9	2 641.1
Quote-part acquise du Groupe dans la situation nette	457.0	542.0
Goodwill résiduel provisoire	7.6	9.0
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>464.5</b>	<b>550.9</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>464.5</b>	<b>550.9</b>

La seconde augmentation de capital du 22 décembre 2021 a conduit à un goodwill complémentaire définitif de 8,4 millions d'euros.

Le 26 juillet 2022, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un protocole d'accord, pour rapprocher les deux sociétés par échange d'actions. A la réalisation de la transaction, Eutelsat détendra 100% de OneWeb et les actionnaires de OneWeb recevront environ 226 millions d'actions Eutelsat nouvellement émises. A la suite de l'avis rendu par les instances représentatives du personnel, Eutelsat Communications et les actionnaires clés de OneWeb ont signé un accord définitif de rapprochement le 14 novembre 2022. La réalisation de l'opération reste soumise aux conditions suspensives habituelles en la matière, en particulier les autorisations des autorités réglementaires compétentes. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Eutelsat appelée à approuver l'opération devrait se tenir au troisième trimestre de l'année calendaire 2023.

## **NOTE 4. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

### **4.1 BASES DE PREPARATION DES COMPTES**

Les états financiers consolidés au 30 juin 2023 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](http://ec.europa.eu/commission/index_fr)

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2022 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » : description des méthodes comptables,
- Amendements à IAS 8 « Principes comptables » : définition des estimations comptables,
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

### **4.2 REGLES DE PRESENTATION**

#### **4.2.1 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères**

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les éléments bilanciaux sont convertis au taux de change de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion du bilan et du compte de résultat qui proviennent des variations de taux de change sont présentés en écarts de conversion dans les capitaux propres. Le Groupe ne consolide aucune société dont la devise fonctionnelle est celle d'une économie hyper inflationniste.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat de change.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,093 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,041 dollar U.S. pour 1 euro.

#### **4.2.2 Présentation des actifs et passifs courants et non courants**

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, qui est inférieur à 12 mois. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

### **4.3 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES**

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. La Direction est amenée à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2023, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, de la reconnaissance du chiffre d'affaires, de l'estimation des provisions et l'appréciation des passifs éventuels, de la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt, et de l'évaluation du risque clients.

## NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur opérationnel se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

Les indicateurs de performance suivis par la Directrice générale et le Directeur financier, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe, sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- l'EBITDA défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels et le taux de marge de l'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires ;
- les investissements cash couvrant les acquisitions de satellites, d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et au titre des dettes locatives ;
- le cash-flow discrétionnaire défini comme les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements cash ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêt reçus ;
- Le ratio de dette nette sur EBITDA (voir Note 7.4.4 « Dette nette ») ;

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe. Le reporting est établi conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

## NOTE 6. NOTES ANNEXES DU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### PRINCIPES COMPTABLES

La majorité des contrats concernent la fourniture de services de capacité satellitaire auprès de clients distributeurs (qui revendent la capacité à des utilisateurs finaux) et de clients utilisateurs (qui utilisent la capacité pour leurs propres besoins). Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années à l'exception de certains contrats portant sur de la fourniture de capacité occasionnelle de courte durée. Pour l'ensemble de ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, au fur et à mesure du transfert du contrôle de la capacité au client sur la période contractuelle en fonction du volume d'unités de capacité satellitaire vendu (exprimé en Mhz ou Mbps selon les contrats). Cette méthode permet de reconnaître le chiffre d'affaires correspondant au niveau de service rendu à nos clients pour une période donnée en tenant compte des éventuelles variations de volume d'unités vendues au cours du contrat.

Certains contrats incluent des contreparties variables telles que des prix variables ou des périodes de gratuité. Pour ces contrats, le Groupe estime le montant de contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des services promis au client et en tient compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires dès lors qu'il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du chiffre d'affaires comptabilisé.

Le Groupe prend parfois à sa charge des frais marketing (promotion, publicité, ...) ou techniques (principalement des achats et installations d'antennes) pour le compte de certains clients. Lorsque ces frais ne sont pas distincts du service transféré au client, ils constituent une même obligation de performance avec le service de capacité et la contrepartie payable au client est reconnue en réduction du chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Lorsque la contrepartie payable au client est octroyée en contrepartie d'un service distinct de la part du client et correspond à la juste valeur du service pour le Groupe elle est comptabilisée en charges opérationnelles.

Certains contrats prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée, moyennant le versement d'indemnités. Lorsque ces indemnités sont versées dans le cadre d'une modification de contrat qui ne porte pas sur des services distincts du contrat existant, les services du contrat amendé ne forment qu'une seule et même obligation de performance avec les services partiellement remplis à la date de modification. Ces indemnités sont alors étalées sur la durée de vie du contrat modifié.

Dans le cadre de son activité de Haut Débit Fixe, le Groupe vend à ses clients des terminaux en complément de la fourniture de capacité satellitaire. Suivant le type de terminal et le cadre contractuel qui peut varier suivant la zone géographique adressée et le type de client (distributeur ou utilisateur final), le Groupe détermine si la vente de terminal constitue une obligation de performance distincte de la fourniture de capacité, ou si elle ne forme, avec la fourniture de capacité, qu'une seule obligation de performance. Lorsque le terminal constitue une obligation de performance distincte du service de capacité, le chiffre d'affaires et la charge d'achat de l'équipement sont intégralement reconnus lors du transfert de contrôle du terminal. Dans le cas où la vente de terminal et de capacité constitue une même obligation de performance, le chiffre d'affaires du service de capacité est reconnu sur la durée moyenne de la relation client et celui du terminal sur la durée moyenne d'utilisation de l'équipement. La charge d'achat du terminal est étalée sur la même durée que la vente, en tant qu'un coût d'exécution du contrat. L'actif et le passif relatifs à l'étalement de l'achat et de la vente du terminal sont présentés de manière distincte en autres actifs et passifs de contrats clients.

#### 6.1.1 Chiffre d'affaires par application

Le chiffre d'affaires par application se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Broadcast	696,9	652,0
Données & Vidéo Professionnelle	158,5	159,1
Services aux gouvernements	144,4	143,4
Haut Débit Fixe	68,7	71,5
Connectivité Mobile	79,9	110,1
<b>Total Activités opérationnelles</b>	<b>1 148,3</b>	<b>1 136,1</b>
Autres Revenus <sup>(1)</sup>	3,3	(4,8)
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>
Taux de change EUR/USD	1,138	1,041

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023 contre (11,8) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change euros / dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers ainsi que des indemnités de fin de contrat.



Au 30 juin 2023, la répartition des revenus par application évolue pour mieux refléter les marchés finaux respectifs auxquels ils s'adressent. Le nouveau cadre est passé de cinq applications (diffusion, données et vidéo professionnelle, services gouvernementaux et connectivité mobile) à quatre :

- Vidéo, pour la diffusion et la production professionnelle de contenus visuels.
- Services aux gouvernements, comprennent les offres adaptées aux besoins des administrations publiques.
- Connectivité fixe, concerne les données et l'accès internet haut débit stable.
- Connectivité mobile, pour la connectivité sans fil.

Le chiffre d'affaires par application suivant le nouveau format se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Vidéo	752,2	704,8
Services aux gouvernements	144,4	143,4
Connectivité Fixe	171,9	177,8
Connectivité Mobile	79,9	110,1
<b>Total Activités Opérationnelles</b>	<b>1 148,3</b>	<b>1 136,1</b>
Autres Revenus	3,3	(4,8)
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>1 131,3</b>
Taux de change EUR/USD	1,138	1.041

### 6.1.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation des clients, se présente comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2022		30 juin 2023	
Régions	Montant	%	Montant	%
France	71,0	6,2	64,2	5,7
Italie	129,7	11,3	122,8	10,9
Royaume-Uni	68,9	6,0	64,5	5,7
Europe (autres)	310,1	26,9	339,5	30,0
Amériques	235,1	20,4	224,5	19,8
Moyen-Orient	214,5	18,6	191,2	16,9
Afrique	99,5	8,6	109,5	9,7
Asie	33,9	2,9	29,0	2,6
Autres <sup>(1)</sup>	(10,9)	(1,0)	(13,9)	(1,2)
<b>Total</b>	<b>1 151,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 131,3</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Les autres revenus incluent l'effet de couverture de change du chiffre d'affaires euros/dollars qui s'élève à (15,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2023 contre (11,8) millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

### 6.1.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité ou de services (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement). Il s'établit à 3,4 milliards d'euros au 30 juin 2023. Le carnet de commandes sécurisé, qui correspond aux exigences requises par IFRS 15 et excluant le chiffre d'affaires soumis à des clauses de rupture anticipées, s'élève à 2,8 milliards d'euros. Le montant du carnet de commande sécurisé à échéance à moins de 5 ans s'élève à 2,3 milliards d'euros, dont 1,5 milliard à moins de 2 ans.

## 6.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

Les charges opérationnelles relatives aux dépréciations sur les créances commerciales et les actifs sur contrat clients s'élèvent à 20,1 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 23,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022).

### 6.2.1 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Coûts des opérations	54,9	62,4
Charges commerciales et administratives	84,5	87,8
<b>Total</b>	<b>139,4</b>	<b>150,2</b>

Les salariés d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) alimenté par versements volontaires des salariés, d'un dispositif de Compte Epargne Temps (CET) et d'un accord d'intéressement conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

### 6.2.2 Effectifs

Le Groupe compte 1 067 salariés équivalent temps plein à la clôture au 30 juin 2023 contre 1 112 à la clôture au 30 juin 2022.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein sur l'exercice, s'établit comme suit :

	30 juin 2022	30 juin 2023
Opérations	510	516
Fonctions commerciales et administratives	602	551
<b>Total</b>	<b>1 112</b>	<b>1 067</b>

### 6.2.3 Rémunération en actions et assimilés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des plans et sont comptabilisés en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans dénoués en actions ou des autres passifs financiers pour les plans dénoués en trésorerie. Ils sont réévalués à chaque clôture afin de tenir compte de l'évolution des hypothèses d'acquisition des droits (taux de rotation du personnel, probabilité d'atteinte des critères de performance) et, pour les plans dénoués en trésorerie, de l'évolution des conditions de marché (cours de bourse).

En complément des plans en vigueur au sein du Groupe au 30 juin 2022, le Groupe a octroyé deux nouveaux plans d'actions, l'un réglé en trésorerie et l'autre en actions, le 10 novembre 2022. L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence et à l'atteinte de conditions de performance.

La charge constatée au titre de ces plans (hors charges sociales) s'est élevée à 0,3 millions d'euros sur l'exercice clos le 30 juin 2023 contre 1,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Caractéristiques des plans	Plan novembre 2020	Plan novembre 2021	Plan janvier 2022	Plan novembre 2022
Période d'acquisition	Juillet 2020 - Juin 2023	Juillet 2021 - Juin 2024	Janvier 2022 - Décembre 2024	Juillet 2022 - Juin 2025
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Actions et trésorerie	Actions	Actions et trésorerie
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	512 560	264 675	75 736	308 020
Nombre de bénéficiaires	25	34	1	45
<b>Nombre d'actions et conditions de performance du plan d'actions gratuites</b>				
Nombre d'actions total en circulation	81 323	25 386	75 736	98 010
Conditions de performance	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et TSR relatif <sup>(1)</sup> et CSR
<b>Nombre d'actions et conditions de performance des plans d'actions fictives</b>				
Nombre d'actions total en circulation	147 190	104 046	-	210 855
Objectifs de performance	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR	-	Chiffre d'affaires, <i>cash-flow</i> libre discrétionnaire et CSR
<b>Juste valeur des actions au 30 juin 2023</b>				
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup> (actions)	6,63€	9,98€	8,87€	8,76€
Juste valeur hors TSR <sup>(1)</sup> (trésorerie)	6,04€	6,25€	-	6,43€
Juste valeur après prise en compte TSR <sup>(2)</sup>	4,97€	9,71€	9,21€	6,39€
Valorisation totale du plan au 30 juin 2023 (en millions d'euros) <sup>(2)</sup>	1,7	0,7	0,1	0,2
<b>Charge de l'exercice</b>				
<b>Charge de l'exercice clos le 30 juin 2023</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,6)</b>
<b>(en millions d'euros)<sup>(2)</sup></b>				

<sup>(1)</sup> Le TSR (*total shareholder return*) relatif mesure le taux de rentabilité de l'action Eutelsat par rapport à celui d'autres références ou indices. Cette condition de performance n'est applicable qu'aux mandataires sociaux.

<sup>(2)</sup> Hors charges sociales

## 6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents. Ils comprennent notamment les dépréciations d'actifs, le coût des échecs au lancement et les remboursements d'assurance y afférant, les litiges non commerciaux nets des frais engagés, les frais de restructuration, les résultats de cession d'immobilisations et les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions et résultats de cession).

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Autres produits opérationnels	108,0	365,0
Autres charges opérationnelles	(63,1)	(161,6)
<b>Total</b>	<b>44,9</b>	<b>203,5</b>

Au 30 juin 2023, les autres produits opérationnels comprennent principalement le produit de libération de la phase 2 de la bande C pour 352 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement des coûts de transformation et de restructuration pour 42,0 millions d'euros notamment liés au rapprochement avec le groupe OneWeb ainsi que des dépréciations d'actifs pour 115,0 millions d'euros (incluant 80 millions d'euros de dépréciation d'immobilisations et 35 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers (voir Note 2.4)).

Au 30 juin 2022, les autres produits opérationnels comprennent le produit de libération de la phase 1 de la bande C pour 106,6 millions d'euros. Les autres charges opérationnelles incluent principalement les dépréciations sur des satellites et lanceurs pour 33,8 millions d'euros, des coûts de restructuration pour 7,2 millions d'euros et un ajustement de l'impact de cession d'EBl pour 10,9 millions d'euros.

## 6.4 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Charges d'intérêts après couverture	(64,4)	(67,9)
Intérêts sur dettes locatives	(11,9)	(12,7)
Frais d'émission d'emprunt & commissions	(10,1)	(7,3)
Intérêts capitalisés	16,2	17,7
<b>Coût de la dette brute</b>	<b>(70,2)</b>	<b>(70,1)</b>
Produits financiers	7,0	1,6
<b>Coût de la dette nette</b>	<b>(63,1)</b>	<b>(68,5)</b>
Variation des instruments financiers dérivés	(0,9)	-
Résultat de change	16,6	(13,8)
Autres	(17,5)	(9,0)
<b>Résultat financier</b>	<b>(64,9)</b>	<b>(91,3)</b>

La charge d'intérêts comprend respectivement 9,5 millions d'euros et 9,5 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 de charges liées à l'exercice et à la résiliation d'instruments de pré-couverture destinés à fixer le taux d'intérêt des émissions obligataires d'octobre 2018, de juin 2019 et octobre 2020.

Le montant des intérêts capitalisés est dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt retenu pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables est de 2.96% au 30 juin 2023 contre 2,55% au 30 juin 2022.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2023 et 2022 incluent notamment la part inefficace de la valeur temps des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture.

## 6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Charge d'impôt courant	(48,4)	(111,6)
Produit (charge) d'impôt différé	(0,2)	45,1
<b>Total impôt sur les sociétés</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(66,5)</b>

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Résultat courant avant impôt	359,9	482,2
<b>Taux d'impôt de droit commun en France</b>	<b>28,41%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(102,2)</b>	<b>(124,6)</b>
Bénéfices non taxables	62,6	58,7
Différences de taux d'imposition	1,7	(14,2)
Utilisation de pertes fiscales	-	(0,1)
CVAE	(2,2)	(1,7)
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	0,5	0,6
Autres différences permanentes	(8,9)	14,7
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(48,6)</b>	<b>(66,5)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>13,5%</b>	<b>13,8%</b>

Les autres différences permanentes intègrent principalement l'impact des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour respectivement 5,3 millions d'euros et 18,3 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 et l'impact de l'amortissement fiscal complémentaire octroyé à la filiale Eutelsat Asia pour 11,7 millions d'euros au 30 juin 2023 compensé par la non activation de déficits pour 4,1 millions d'euros et d'autres différences permanentes pour 7.6 millions d'euros.

## 6.6 RESULTAT PAR ACTION

### PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires d'Eutelsat Communications par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué).

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Résultat net</b>	<b>239,8</b>	<b>328,3</b>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(9,1)	(13,2)
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action</b>	<b>230,8</b>	<b>315,1</b>
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>230 322 045</b>	<b>248 570 264</b>

## NOTE 7. NOTES ANNEXES DU BILAN

### 7.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### 7.1.1 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

##### PRINCIPES COMPTABLES

###### Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur et inclut les clauses de rémunération éventuelles en tenant compte de leur probabilité de survenance. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont exclus de la contrepartie transférée et sont inscrits en autres produits et charges opérationnels lorsqu'ils sont encourus.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées à la juste valeur ou en quote-part des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. L'option pour l'application de l'une de ces deux méthodes est exerçable transaction par transaction.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est estimé à sa juste valeur. Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, la participation antérieurement détenue est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition, le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont évalués dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la contrepartie versée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au niveau du seul segment opérationnel du Groupe.

###### Contrats clients et relations associées

Les contrats clients et relations associées, acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique, estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition et de taux de renouvellement attendus. La principale relation client reconnue dans les comptes du Groupe est celle d'Eutelsat SA, amortie sur une durée de 20 ans.

###### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de frais de développement capitalisés, de licences et de droits orbitaux.

Les frais de développement sont capitalisés et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans dès lors que le Groupe peut démontrer :

- la capacité technique à réaliser l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- l'intention et la capacité d'achever le développement de l'actif, et de l'utiliser ou de le vendre,
- la capacité à utiliser ou vendre l'actif,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cet actif,
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates à la réalisation de l'actif,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'actif durant sa phase de développement.

Les dépenses engagées au titre de la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont reconnues en charges dans les frais commerciaux et administratifs lorsqu'elles sont encourues.

Les droits orbitaux et les licences sont amortis sur leur durée d'utilisation, généralement respectivement comprises entre 13 et 23 ans et entre 1 et 13 ans.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>					
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>1 246,5</b>	<b>1 118,3</b>	<b>40,8</b>	<b>370,3</b>	<b>2 775,9</b>
Acquisitions	-	0,2	-	12,2	12,4
Transferts	-	-	-	11,5	11,5
Variations de change	44,9	28,8	-	8,2	81,9
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Entrée de périmètre	3,7	-	-	-	3,7
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>1 295,2</b>	<b>1 147,2</b>	<b>40,8</b>	<b>398,9</b>	<b>2 882,1</b>
Acquisitions	-	-	-	15,9	15,9
Transferts	-	-	-	11,8	11,8
Variations de change	(15,1)	(9,7)	-	(2,8)	(27,5)
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(1,3)	(1,3)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(5,4)	-	(1,9)	(7,4)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>1 280,1</b>	<b>1 132,0</b>	<b>40,8</b>	<b>420,6</b>	<b>2 873,6</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>-</b>	<b>(833,9)</b>	<b>-</b>	<b>(255,1)</b>	<b>(1 089,0)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,5)	-	(35,7)	(100,3)
Transferts et autres	-	0,1	-	0,2	0,3
Variations de change	-	(15,6)	-	(3,2)	(18,8)
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	1,5	1,5
Dépréciation	-	(3,2)	-	-	(3,2)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>-</b>	<b>(917,0)</b>	<b>-</b>	<b>(292,5)</b>	<b>(1 209,5)</b>
Dotations aux amortissements	-	(64,1)	-	(33,5)	(97,7)
Transferts et autres	-	-	-	1,4	1,4
Variations de change	-	6,5	-	1,3	7,7
Reprises (cessions et mises au rebut)	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	5,4	-	1,4	6,8
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>-</b>	<b>(969,5)</b>	<b>-</b>	<b>(321,8)</b>	<b>(1 291,2)</b>
Valeur nette au 30 juin 2021	1 246,5	284,3	40,8	115,2	1 686,9
Valeur nette au 30 juin 2022	<b>1 295,2</b>	<b>230,0</b>	<b>40,8</b>	<b>106,6</b>	<b>1 672,6</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>1 280,1</b>	<b>162,5</b>	<b>40,8</b>	<b>98,9</b>	<b>1 582,3</b>

La marque Eutelsat a été reconnue lors de l'acquisition d'Eutelsat S.A. par Eutelsat Communications en 2005.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour leur mise en service, notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts du Groupe.

Les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- 12 à 24 ans pour les satellites,
- 5 à 10 ans pour les équipements de surveillance du trafic,
- 2 à 5 ans pour les équipements informatiques,
- 3 à 10 ans pour les aménagements et agencements des constructions.

Les satellites sont amortis à compter de leur mise en service technique. Le délai observé entre le lancement d'un satellite et sa mise en service technique peut varier entre un et neuf mois, suivant le mode de propulsion utilisé par le satellite.

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. En cas de réduction ou d'allongement de la durée d'utilité, le plan d'amortissement est revu de façon prospective.

Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les jalons de paiements, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement.



Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<b>Immobilisations brutes</b>				
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>5 732,8</b>	<b>455,4</b>	<b>1 214,4</b>	<b>7 402,5</b>
Acquisitions	7,6	26,0	276,5	310,0
Cessions	-	(1,2)	-	(1,2)
Mises au rebut	(86,7)	(2,1)	(1,7)	(90,4)
Variations de change	155,0	5,3	0,4	160,7
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	167,7	10,3	(281,5)	(103,5)
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>5 976,4</b>	<b>493,8</b>	<b>1 208,1</b>	<b>7 678,2</b>
Acquisitions	51,9	20,9	246,9	319,8
Cessions	-	(1,3)	-	(1,3)
Mises au rebut	(285,1)	(1,9)	(0,5)	(287,6)
Variations de change	(51,7)	(1,8)	(0,5)	(54,0)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(4,6)	-	(4,6)
Transferts et autres	327,0	12,4	(347,9)	(8,5)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>6 018,5</b>	<b>517,6</b>	<b>1 106,1</b>	<b>7 642,1</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>				
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(3 325,8)</b>	<b>(346,4)</b>	-	<b>(3 672,2)</b>
Dotations aux amortissements	(290,2)	(29,7)	-	(319,8)
Dépréciations	(12,0)	-	-	(12,0)
Reprises (cessions)	-	1,0	-	1,0
Reprises (mises au rebut)	86,7	0,9	-	87,6
Variations de change	(82,6)	(3,1)	-	(85,8)
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,4	-	0,4
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(3 623,9)</b>	<b>(376,9)</b>	-	<b>(4 000,8)</b>
Dotations aux amortissements	(274,5)	(28,2)	-	(302,7)
Dépréciations	(66,6)	(2,6)	(6,5)	(75,7)
Reprises (cessions)	285,1	2,2	-	287,4
Reprises (mises au rebut)	-	0,7	-	0,7
Variations de change	31,2	1,2	-	32,4
Sortie de périmètre	-	3,5	-	3,5
Transferts et autres	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(3 649,6)</b>	<b>(400,0)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(4 055,2)</b>
Valeur nette au 30 juin 2021	2 407,0	109,0	1 214,4	3 730,4
Valeur nette au 30 juin 2022	<b>2 352,6</b>	<b>116,9</b>	<b>1 208,1</b>	<b>3 677,5</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>2 369,8</b>	<b>117,6</b>	<b>1 099,6</b>	<b>3 586,9</b>

Les transferts portant sur les satellites au cours de la période close le 30 juin 2023 correspondent à la mise en service du satellite Hotbird 13F et 13G lancés au cours de la période.

Le Groupe a constaté une dépréciation sur des satellites pour respectivement 66,6 millions d'euros et 12,0 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Les dates d'entrée en service attendues des satellites en cours de construction à la date d'arrêté des comptes sont les suivantes :

Projets	Années
Konnnect VHTS, EUTELSAT 10B	Année calendaire 2023
EUTELSAT 36D	Année calendaire 2024

### 7.1.3 Droits d'utilisation sur contrats de location

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation d'un actif spécifique sont comptabilisés à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location, c'est-à-dire qu'ils transfèrent le contrôle du bien sur la totalité de la durée de la location.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée de la location correspondant à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur du droit d'utilisation et de la dette locative est déterminé, pour chaque contrat, en fonction du taux marginal d'endettement correspondant estimé.

Les actifs de faible valeur unitaire ainsi que les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés en charge.

Les droits d'utilisation ont évolué comme suit sur l'exercice clos le 30 juin 2023 :

(en millions d'euros)	Satellites	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Immobilisations brutes</b>			
<b>Valeur brute au 30 juin 2021</b>	<b>847,7</b>	<b>61,9</b>	<b>909,6</b>
Nouveaux contrats	-	0,1	0,1
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	-	0,3	0,3
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	1,0	1,0
Entrée de périmètre	-	-	-
<b>Valeur brute au 30 juin 2022</b>	<b>847,7</b>	<b>63,4</b>	<b>911,0</b>
Nouveaux contrats	-	1,3	1,3
Modifications de contrats et résiliations anticipées de contrats	(98,6)	(5,4)	(104,0)
Mises au rebut	-	-	-
Variation de change	-	(0,3)	(0,3)
Entrée de périmètre	-	-	-
Sortie de périmètre	-	(0,9)	(0,9)
<b>Valeur brute au 30 juin 2023</b>	<b>749,1</b>	<b>58,1</b>	<b>807,0</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2021</b>	<b>(375,9)</b>	<b>(16,1)</b>	<b>(392,1)</b>
Dotations aux amortissements	(53,0)	(8,9)	(61,9)
Dépréciations	(4,3)	-	(4,3)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	-	0,1	0,1
Reprises (mise au rebut)	0,4	-	0,4
Variations de change	-	(0,4)	(0,4)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>(432,8)</b>	<b>(25,3)</b>	<b>(458,1)</b>
Dotations aux amortissements	(48,8)	(6,3)	(55,1)
Dépréciations	(4,2)	-	(4,2)
Reprises (modifications et résiliations anticipées de contrats)	52,6	2,3	54,9
Reprises (mise au rebut)	-	-	-
Variations de change	-	0,2	0,2
Sortie de périmètre	-	0,4	0,4
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 30 juin 2023</b>	<b>(433,2)</b>	<b>(28,8)</b>	<b>(462,0)</b>
Valeur nette au 30 juin 2021	<b>471,8</b>	<b>45,8</b>	<b>517,5</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2022</b>	<b>414,9</b>	<b>38,1</b>	<b>452,9</b>
<b>Valeur nette au 30 juin 2023</b>	<b>315,9</b>	<b>29,3</b>	<b>345,1</b>

Les droits d'utilisation des satellites portent essentiellement sur les contrats de location Express AT1, Express AT2, Express AM6, Express 36C et Astra 2G. Les durées de location sur ces contrats couvrent la durée de vie attendue de ce type de satellite, à ce titre, aucun de ces contrats ne comporte d'options d'achat au terme du contrat.

Aucune option de renouvellement n'a été retenue pour établir la durée des contrats de location.

Le 21 décembre 2022, à la suite des mesures restrictives concernant la Russie adoptées par les instances de régulation françaises et européennes

compétentes, le Groupe a procédé à une restructuration de ses contrats de location de capacité sur des satellites russes. Cette réduction du périmètre de location entraîne une baisse du droit d'utilisation de 46 millions d'euros (voir note 2.4).

La baisse d'activité anticipée liée à l'application de ces mesures a par ailleurs mené le Groupe à constater une dépréciation sur des droits d'utilisation de répéteurs sur un satellite pour 4,2 millions d'euros sur l'exercice 2022-23.

Le Groupe avait constaté des dépréciations sur des droits d'utilisation de répéteurs sur certains satellites pour 4,3 millions d'euros au 30 juin 2022.

#### 7.1.4 Tests de valeur des actifs immobilisés

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles non amorties

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

#### Actifs amortissables

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, un test de dépréciation est réalisé lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et la charge d'impôt. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques autres produits autres charges opérationnels.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe sont suivis au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat.

Au 30 juin 2023, la valeur boursière d'Eutelsat Communications étant inférieure à la valeur comptable des capitaux propres du Groupe, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition a été estimée sur la base de la valeur d'utilité déterminée à partir d'une valorisation du Groupe fondée sur les flux de trésorerie futurs. Cette analyse intègre une part significative de jugement de la Direction du Groupe.

Les flux de trésorerie retenus sont basés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en février 2023 et mis à jour en Juillet 2023 couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2026-27, sur le plan à long terme défini de manière constante sur un horizon couvrant les périodes allant jusqu'à l'exercice 2034-35, et sur une valeur terminale. Le Groupe considère pertinent d'utiliser des projections au-delà de 5 ans, compte tenu de la visibilité long terme dont il dispose pour une part significative de son activité et de son profil de croissance attendu que le plan à long terme permet de mieux appréhender.

S'agissant des paramètres financiers tels que le WACC (retenu à 8,37%) et le taux de croissance à long terme utilisé dans la valeur terminale, les analyses de sensibilité montrent qu'une hausse du WACC de 29bp ou une baisse du taux de croissance à long terme de 72bp pourraient conduire à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés au 30 juin 2023. Un taux de croissance à l'infini nul ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure à l'actif net comptable des actifs testés.

Par ailleurs, les principales hypothèses opérationnelles pouvant impacter la valeur recouvrable des actifs sont le niveau d'EBITDA et le montant d'investissement. Les hypothèses opérationnelles du plan à long terme se fondent sur des modèles de marché internes sur la trajectoire de chacun des segments d'activité du Groupe ainsi que sur des études stratégiques externes. Les analyses de sensibilité montrent qu'une diminution de l'EBITDA de 1,8% sur chaque année des plans utilisés et sur la valeur terminale n'entraînerait pas non plus de reconnaissance d'une dépréciation

sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation mis en œuvre au 30 juin 2023 sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés n'ont pas conduit à enregistrer de charges de dépréciation.

#### Actifs amortissables

Concernant les tests de dépréciation des satellites au 30 juin 2023, les flux de trésorerie utilisés sont fondés sur une version mise à jour du plan d'affaires à 5 ans du Groupe approuvée par le Conseil d'Administration en janvier 2023 et mis à jour en juillet 2023 puis sur des flux de trésorerie étendus jusqu'à la fin de vie de chaque satellite sur la base d'un taux normatif de croissance. Pour les satellites concernés, il est à noter que les tests de dépréciation au 30 juin 2023 s'appuient sur des flux de trésorerie incluant les fonds restant à recevoir au titre de la deuxième phase de la libération des fréquences de la Bande C aux Etats-Unis d'Amérique pour un montant de 382 millions de dollars avant impôt (voir note 2.2).

Ces tests ont conduit à enregistrer une charge de dépréciation relative à des satellites détenus en propre pour respectivement 66,6 millions d'euros et 12,0 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 30 juin 2022 (voir Note 7.1.2 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours ») et une charge de dépréciation sur des droits d'utilisation pour respectivement 4,2 millions d'euros et 4,3 millions d'euros aux 30 juin 2023 et 30 juin 2022 (voir Note 7.1.3 « Droits d'utilisation sur contrats de location »).

#### 7.1.5 Engagements d'achats

En complément des éléments comptabilisés au bilan, le Groupe est engagé auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour un montant total de 574 millions d'euros au 30 juin 2022 et pour 628 millions d'euros au 30 juin 2023.

L'échéancier aux 30 juin 2022 et 30 juin 2023 des paiements futurs au titre de ces engagements s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2022	Au 30 juin 2023
Echéance à moins de 1 an	300	230
Entre 1 et 2 ans	109	113
Entre 2 et 3 ans	23	40
Entre 3 et 4 ans	126	55
Echéance à plus de 4 ans	16	190
<b>Total</b>	<b>574</b>	<b>628</b>

Le 31 mars 2023, un montant de 100 millions de dollars U.S. a été versé à OneWeb dans le cadre du paiement d'avance de capacités négociées lors de la mise en place du contrat de distribution en exclusivité signé entre le Groupe et OneWeb concomitamment à l'accord définitif de rapprochement. L'engagement global restant s'élève à 175 millions de dollars U.S. dont 100 millions de dollars U.S. devant être versé en mars 2024 et 75 millions U.S. en mars 2025.

## 7.2 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### PRINCIPES COMPTABLES

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence et en cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable peut être amenée à être dépréciée dans le cas où sa valeur recouvrable serait inférieure à celle-ci.

## Valeur de la participation dans OneWeb Holdings Ltd.

Au 30 juin 2023, les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société OneWeb Holdings Ltd, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de OneWeb Holdings Ltd.

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Participations à l'ouverture	-	605,7
Acquisitions de titres	613,3	-
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(71,5)	(87,3)
Ecart de conversion	63,9	(17,3)
<b>Participations à la clôture</b>	<b>605,7</b>	<b>501,2</b>

Les principales données financières de OneWeb Holdings Ltd sur la base du dernier arrêté des comptes au 31 mars 2023, sont les suivantes :

(en millions de dollars)	31 mars 2023
<b>Résultat net</b>	<b>(361,9)</b>
<b>Bilan</b>	
Actifs non courants	2 539,3
Actifs courants	492,7
Capitaux propres	2 436,4
Passifs non courants	377,8
Passifs courants	217,8

(en millions d'euros)	31 mars 2023
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	
Situation nette	2 238,1
Pourcentage de détention	22,91%
<b>Quote-part d'actif net du Groupe</b>	<b>512,7</b>
Goodwill	17,2
Ajustement de la quote-part du Groupe dans la situation nette	(0,4)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 31 mars 2023</b>	<b>529,5</b>
Quote part de résultat net de mars à juin 2023	(25,9)
Ecart de conversion	(2,4)
<b>Valeur comptable des intérêts du Groupe au 30 juin 2023</b>	<b>501,2</b>

## 7.3 CREANCES, ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS ET COÛTS D'OBTENTION ET D'EXECUTION DES CONTRATS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de dépréciations, comptabilisées en frais commerciaux et administratifs, afin de couvrir les risques de pertes attendues. Ces dépréciations sont établies sur la base d'une approche statistique des pertes de crédit attendues par marché et par région, après prise en compte des dépôts et garanties reçus, et complétées, le cas échéant, par une dépréciation spécifique en cas de manquement à des paiements contractuels ou de difficultés financières significatives d'un client.

Les actifs de contrats clients incluent les actifs relatifs au chiffre d'affaires reconnu au titre des prix variables ou des périodes de gratuité non encore facturés au client. Les coûts d'obtention des contrats correspondent aux contreparties payées au client. Les coûts d'exécution des contrats incluent l'étalement des coûts des ventes de terminaux de l'activité Haut Débit.

Les passifs de contrats sont composés des avances reçues des clients ou facturées en amont de la fourniture des services.

Les créances clients, actifs et passifs de contrats clients et coûts d'obtention et d'exécution des contrats se synthétisent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Actifs</b>		
Créances clients et comptes rattachés	246,9	207,5
Actifs sur contrats clients	41,7	40,1
Coûts d'exécution des contrats	3,2	-
Coûts d'obtention des contrats	7,9	4,9
<b>Total actifs courants et non courants</b>	<b>299,7</b>	<b>252,5</b>
<i>Dont part non courante</i>	34,0	31,7
<i>Dont part courante</i>	265,7	220,8
<b>Passifs</b>		
Passifs financiers - Garanties et engagements reçus	40,1	31,2
Passifs de contrats clients	224,4	337,5
<b>Total passifs courants et non courants</b>	<b>264,5</b>	<b>368,7</b>
<i>Dont part non courante</i>	186,9	289,7
<i>Dont part courante</i>	77,6	78,9

#### 7.3.1 Créances clients

Les créances clients échues et non échues se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Créances non échues	116,7	120,1
Créances échues entre 0 et 90 jours	42,5	25,6
Créances échues entre 90 et 365 jours	48,9	26,0
Créances échues depuis plus de 365 jours	130,2	136,8
Dépréciation	(91,3)	(101,0)
<b>Total</b>	<b>246,9</b>	<b>207,5</b>

Les créances échues depuis plus de 365 jours comprennent des facturations de dépôts de garantie pour un montant de 3,9 millions d'euros au 30 juin 2023 (contre 10,1 millions d'euros au 30 juin 2022). Celles-ci ne présentent pas de risque de dépréciation au compte de résultat. La provision de dépréciation d'un montant de 101,0 millions d'euros au 30 juin 2023 couvre 74% des créances échues depuis plus de 365 jours hors dépôts facturés et représente 53% de la totalité des créances échues.

Par ailleurs, étant donné la nature des activités et des géographies dans lesquelles il opère, le Groupe est amené régulièrement à recouvrer des créances échues depuis plus d'un an.

Le risque de crédit, lié au fait qu'un client n'honore pas sa dette à l'échéance fixée, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un credit manager et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites à se couvrir contre le risque de crédit en obtenant de la part des clients des garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang et des compagnies d'assurance et des dépôts de garantie.

Le risque de crédit est réduit par les garanties et engagements reçus suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2022		30 juin 2023	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie reçus	64,1	14,1	59,0	12,3
Garanties bancaires ou cautions d'assurances	18,6	20,4	10,4	9,5
Garanties maison-mère	2,9	2,9	3,6	3,6
<b>Total</b>	<b>85,6</b>	<b>37,4</b>	<b>73,0</b>	<b>25,5</b>

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en passifs financiers. Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 30% du chiffre d'affaires au 30 juin 2023 (35% au 30 juin 2022). Les cinq premiers représentent 20 % du chiffre d'affaires (20 % au 30 juin 2022).

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	Total
<b>Valeur au 30 juin 2021</b>	<b>96,5</b>
Dotations (reprises) nettes	22,9
Reprises utilisées	(29,5)
Variations de change	1,5
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>91,3</b>
Dotations (reprises) nettes	21,0
Reprises utilisées	(10,4)
Variations de change	(0,9)
<b>Valeur au 30 juin 2023</b>	<b>101,0</b>

### 7.3.2 Actifs de contrats clients, coûts d'obtention et d'exécution des contrats non courants

(en millions d'euros)	Total
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>40,3</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(5,8)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	5,7
Reprises (dépréciations) nettes	0,7
Ecart de conversion	0,8
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>41,7</b>
Consommation d'actifs de contrats clients sur la période	(3,1)
Nouveaux actifs de contrats clients comptabilisés sur la période	1,8
Reprises (dépréciations) nettes	-
Ecart de conversion	(0,2)
<b>Actifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>40,2</b>



Les coûts d'obtention et d'exécution des contrats se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>14,7</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(4,5)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	0,9
Sortie de périmètre	-
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>11,1</b>
Consommation des coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients sur la période	(3,5)
Nouveaux coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients comptabilisés sur la période	-
Sortie de périmètre	(2,8)
<b>Coûts d'obtention et d'exécution de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>4,9</b>

### 7.3.3 Passifs de contrats clients

Les passifs de contrats clients se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Total
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2021</b>	<b>186,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(77,1)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	107,5
Ecart de conversion	7,7
Sortie de périmètre	-
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2022</b>	<b>224,4</b>
Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la période	(49,0)
Nouveaux passifs de contrats clients comptabilisés sur la période	166,4
Ecart de conversion	(2,0)
Sortie de périmètre	(2,4)
<b>Passifs de contrats clients au 30 juin 2023</b>	<b>337,4</b>

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des comptes de caisse et des dépôts à vue bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les dépôts à court terme à échéance de moins de trois mois à l'origine, les comptes à terme, ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les parts d'OPCVM sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés dans le résultat financier.

#### Dettes financières

Les dettes financières sont constituées d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et de dettes structurées. Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ces coûts sont présentés en frais et primes d'émission et étalés sur la durée de l'emprunt.

#### Actifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, les actifs financiers sont comptabilisés en coût amorti. Une dépréciation est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les titres non consolidés sont valorisés à la juste valeur.

#### Passifs financiers

Les dettes locatives reconnues en contrepartie des droits d'utilisation correspondent à la somme des paiements futurs actualisés des contrats de location. Le taux d'actualisation retenu pour évaluer ces dettes est déterminé par contrat en fonction du taux marginal d'endettement estimé de l'entité qui porte le contrat.

Lorsque le Groupe octroie des promesses d'achat fermes ou conditionnelles de leur participation à des actionnaires minoritaires, le montant correspondant des participations ne donnant pas le contrôle est reclassé en passif financier pour la juste valeur de l'engagement. Le passif financier est réévalué à chaque clôture en contrepartie des capitaux propres, en l'absence de précisions apportées par les normes IFRS.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier. Les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture.

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres, dans les autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global, pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace sont constatées en résultat financier. Le Groupe dispose d'instruments financiers dérivés destinés à couvrir des flux de trésorerie (*forwards* et *forwards KI*) ainsi que l'investissement net de ses filiales au Mexique, à Singapour et à Dubaï (*cross currency swap*). Les options *forwards*, *forwards KI*, et la composante taux du *cross currency swap* sont présentées en actif ou passif financier selon la position et la composante change est incluse dans la dette nette du Groupe.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

## 7.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Trésorerie	596,9	468,6
Équivalents de trésorerie	83,6	13,6
<b>Total</b>	<b>680,5</b>	<b>482,2</b>

## 7.4.2 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2022	30 juin 2023	Échéance
Crédit <i>in fine</i> BEI	0,488 %	200,0	200,0	Décembre 2028
Crédit <i>in fine</i> 2026	Variable	400,0	400,0	Juin 2027
Emprunt obligataire 2025	2,000 %	800,0	800,0	Octobre 2025
Emprunt obligataire 2027	2,250 %	600,0	600,0	Juillet 2027
Emprunt obligataire 2028	1,500 %	600,0	600,0	Octobre 2028
Dettes structurées				
	0,75%	80,0		Juillet 2023
	0,90%	53,0	53,0	Juin 2024
	1,88%		75,0	Juin 2024
	2,15%		50,0	Juin 2025
	2,52%		75,0	Juin 2026
<b>Sous-total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 733,0</b>	<b>2 853,0</b>	
Frais et primes d'émission		(14,9)	(11,2)	
<b>Total des dettes (part non courante)</b>		<b>2 718,1</b>	<b>2 841,8</b>	
Dettes structurées	0,75%	-	65,0	Juillet 2023
Emprunt obligataire 2022	3,125 %	300,0	-	Octobre 2022
Intérêts courus non échus		38,5	32,5	
<b>Total des dettes (part courante)</b>		<b>338,5</b>	<b>97,5</b>	
<b>Total</b>		<b>3 056,6</b>	<b>2 939,3</b>	

La totalité de l'endettement est libellée en euros.

Le crédit *in fine* et les dettes structurées sont assortis d'un covenant financier qui prévoyait initialement un rapport entre l'endettement total net et EBITDA inférieur ou égal à 4,0 pour 1. Au cours du premiers semestre de l'année 2022-23, le Groupe a obtenu des prêteurs que le calcul du rapport entre l'endettement total net et EBITDA prenne en compte de manière anticipée l'encaissement du produit de libération de la bande C après impôts pour les périodes de test jusqu'au 30 juin 2024 (voir note 2.3). Le Groupe a également obtenu des prêteurs un relèvement du ratio de dette nette sur EBITDA de 4 à 4.75 pour les périodes de test du 30 juin 2023 au 31 décembre 2024, puis à 4.50 pour les périodes de test du 30 juin 2025 au 31 décembre 2025 dans le cas où finalisation de l'opération de rapprochement avec OneWeb serait intervenue avant la date du test.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications.

Les obligations sont également assorties d'un covenant bancaire qui prévoit pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'Eutelsat Communications accompagné d'une dégradation de la notation d'Eutelsat S.A.

Au 30 juin 2023, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à consentir des sûretés, contracter des dettes supplémentaires, céder des actifs, s'engager dans des fusions, des acquisitions, des

ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) et modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance « Lancement plus un an » pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, le Groupe dispose au 30 juin 2023 de lignes de crédit actives d'un montant total non tiré de 1 009,0 millions d'euros (1 209,0 millions d'euros au 30 juin 2022). Ces lignes sont assorties de covenants bancaires de même type que ceux existants sur le crédit in fine et les dettes structurées. Le groupe a également obtenu une extension de la durée de la ligne de crédit de 200 millions de sa filiale Eutelsat SA jusqu'en juin 2025, la dernière année étant soumise à l'accord des prêteurs.

L'échéancier des dettes, hors frais et primes d'émission et intérêts courus non échus, au 30 juin 2023 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i> 2026	400,0	-	400,0	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	200,0
Dettes structurées	318,0	65,0	253,0	-
Emprunt obligataire 2025	800,0	-	800,0	-
Emprunt obligataire 2027	600,0	-	600,0	-
Emprunt obligataire 2028	600,0	-	-	600,0
<b>Total</b>	<b>2 918,0</b>	<b>65,0</b>	<b>2 053,0</b>	<b>800,0</b>

### 7.4.3 Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Titres de participation non consolidés	17,7	11,5
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	-	13,7
Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>	90,3	527,4
<b>Total</b>	<b>108,1</b>	<b>552,6</b>
<i>Dont part courante</i>	65,1	388,8
<i>Dont part non courante</i>	43,0	163,8

<sup>(1)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

<sup>(2)</sup> Les Autres actifs financiers incluent au 30 Juin 2023 notamment la créance liée à la libération de la Bande C pour 352 millions d'euros (voir Note 2.2) et l'actif né du paiement d'avance de capacités au groupe OneWeb pour 89 millions d'euros (voir Note 2.1).

Au 30 juin 2022, les autres actifs financiers comprennent des sommes à recevoir de fournisseurs de lanceurs dont les contrats ont été résiliés pour un montant de 46,7 millions d'euros. Au 30 Juin 2023, ces montants sont nuls.

Les autres dettes et passifs financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Dettes locatives	425,7	319,5
Autres créiteurs <sup>(1)</sup>	225,9	69,8
Dettes sur immobilisations	297,5	189,6
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	105,7	32,4
Dettes sociales	46,6	49,1
Dettes fiscales	18,9	16,4
<b>Total</b>	<b>1 120,3</b>	<b>676,8</b>
<i>Dont part courante</i>	525,5	348,4
<i>Dont part non courante</i>	594,8	328,4

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2022, les autres créiteurs comprennent le capital non appelé par OneWeb Holdings Ltd pour 128,4 millions d'euros. Ce montant est nul au 30 Juin 2023

<sup>(2)</sup> Voir Note 7.4.5 « Instruments financiers dérivés ».

Au fur et à mesure de la construction de certains satellites, des acceptations de jalons entraînent la reconnaissance d'une immobilisation en cours et d'une dette fournisseurs. Au 30 juin 2022, la valeur des dettes sur immobilisations s'évaluait à 134,1 millions d'euros et incluaient les acceptations de jalons ayant pour échéance la livraison des satellites. Au 30 Juin 2023, les dettes sur immobilisation non courantes représentent un montant de 1,2 millions d'euros et n'incluent aucune acceptation de jalon de construction de satellites, le dispositif en place prenant fin pendant l'année calendaire 2023.

La variation des dettes locatives sur la période se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Nouveaux contrats	Flux de trésorerie	Autres	Effets de change	Variation des intérêts courus	30 juin 2023
Satellites	379,2	-	(45,6)	(51,3)	-	(1,8)	280,4
Immobilier	45,6	0,9	(8,1)	0,9	(0,2)	-	39,1
Autres	0,9	-	(0,9)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>425,7</b>	<b>0,9</b>	<b>(54,6)</b>	<b>(50,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>319,5</b>

Les dettes locatives comprennent les intérêts courus de 3,5 millions d'euros au 30 juin 2022 et de (1,8) millions d'euros au 30 juin 2023.

#### 7.4.4 Dette nette

La dette nette se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Crédit <i>in fine</i>	400,0	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	2 000,0
Dettes structurées	133,0	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	13,6
Dettes locatives	420,6	316,2
<b>Dette brute</b>	<b>3 494,9</b>	<b>3 247,8</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(680,5)	(482,2)
<b>Dette nette</b>	<b>2 814,4</b>	<b>2 765,6</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2021	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2022
Crédit <i>in fine</i>	400,0	-	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	-	-	-	-	2 300,0
Tirage RCF	-	-	-	-	-	-
Dettes structurées	221,2	(88,2)	-	-	-	133,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	(38,7)	-	-	-	80,0	41,3
Dettes locatives	434,0	(14,1)	0,1	0,7	(0,1)	420,6
<b>Total</b>	<b>3 516,5</b>	<b>(102,3)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>79,9</b>	<b>3 494,9</b>

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Flux de trésorerie	Flux non cash	Effets de change	var. de juste valeur et autres	30 juin 2023
Crédit <i>in fine</i>	400,0	-	-	-	-	400,0
Crédit <i>in fine</i> BEI	200,0	-	-	-	-	200,0
Emprunts obligataires	2 300,0	(300)	-	-	-	2 000,0
Dettes structurées	133,0	185,0	-	-	-	318,0
Part change du <i>cross currency swap</i>	41,3	-	-	-	(27,7)	13,6
Dettes locatives	420,6	(53,7)	(51,2)	(0,2)	0,7	316,2
<b>Total</b>	<b>3 494,9</b>	<b>(168,7)</b>	<b>(51,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>3 247,8</b>

#### 7.4.5 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est rapprochée des valorisations transmises par les contreparties bancaires. Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés par type de contrat :

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023			
Vente à terme synthétique à barrière active (Eutelsat S.A.)	487,8	354,7	(47,4)	13,2	60,6	-	60,6
Cross Currency Swap	646,8	621,9	(58,3)	(31,9)	26,4	-	26,4
<b>Total des instruments de change</b>	<b>1 134,6</b>	<b>976,6</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(18,7)</b>	<b>87,0</b>	<b>-</b>	<b>87,0</b>
Swap pré-hedge	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des instruments de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total instruments financiers dérivés</b>	<b>1 134,6</b>	<b>976,6</b>	<b>(105,7)</b>	<b>-</b>	<b>87,0</b>	<b>-</b>	<b>87,0</b>

Les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon. Les coupons du *cross currency swap* et des *forwards* qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

La juste valeur et les échéances des instruments dérivés qualifiés de couverture se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2022						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(105,7)	(47,4)	-	(58,3)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2022</b>	<b>(105,7)</b>	<b>(47,4)</b>	-	<b>(58,3)</b>	-	-	-

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat au 30 juin 2023						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(18,7)	13,2	-	(31,9)	-	-	-
<b>Total net au 30 juin 2023</b>	<b>(18,7)</b>	<b>13,2</b>	-	<b>(31,9)</b>	-	-	-

#### 7.4.6 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

##### Risque de change

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S. Par ailleurs, afin de couvrir le risque de conversion, le Groupe peut également avoir recours à la création de passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe peut avoir recours à des produits dérivés de change (*cross currency swaps et forwards*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place un swap de devises euro dollar U.S. pour un notionnel de 680 millions de dollars afin de couvrir son investissement net dans des filiales basées au Mexique, à Singapour et à Dubaï.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 10% de la valeur du taux euro/dollar U.S. générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 45,3 millions d'euros et une baisse des charges opérationnelles de 6,2 millions d'euros. Elle entraînerait également une variation négative de 179 millions d'euros de la réserve de conversion du Groupe et une hausse de 72 millions d'euros sur la part change du *cross currency swap* comptabilisée en dettes financières.

##### Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant une partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires d'Eutelsat S.A.) et si nécessaire par une politique de couverture ou de pré-couverture.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2023, une augmentation de dix points de base (+0,1%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat

##### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2023, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

## Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en tenant compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *revolving*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe se présente comme suit :

Au 30 juin 2022 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2022					Au-delà de 5 ans
			juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	
Crédit <i>in fine</i>	(398,2)	(426,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(4,4)	(404,4)
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,8)	(207,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(202,4)
Emprunts obligataires	(2 289,6)	(2 517,4)	(347,9)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(1 231,5)
Dettes structurées	(130,5)	(134,5)	(81,0)	(53,5)	-	-	-	-
Dettes locatives	(420,6)	(420,6)	(54,8)	(51,0)	(52,2)	(54,7)	(55,9)	(152,1)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(105,7)	(105,7)	(47,4)	-	(58,3)	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 544,4)</b>	<b>(3 811,9)</b>	<b>(536,5)</b>	<b>(148,4)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>
Autres passifs financiers	(291,4)	(291,4)	(255,0)	(36,4)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 835,8)</b>	<b>(4 103,3)</b>	<b>(791,5)</b>	<b>(184,8)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	108,0	108,0	65,1	42,9	-	-	-	-
Trésorerie	596,9	596,9	596,9	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	83,6	83,6	83,6	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>788,5</b>	<b>788,5</b>	<b>745,6</b>	<b>42,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(3 047,3)</b>	<b>(3 314,8)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(141,9)</b>	<b>(154,4)</b>	<b>(898,6)</b>	<b>(83,8)</b>	<b>(1 990,4)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).



Au 30 juin 2023 (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	Echéancier au 30 juin 2023					Au-delà de 5 ans
			juin-24	juin-25	juin-26	juin-27	juin-28	
Crédit <i>in fine</i>	(399,6)	(473,2)	(18,3)	(18,3)	(18,3)	(418,3)	-	-
Crédit <i>in fine</i> BEI	(199,9)	(205,3)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(200,5)
Emprunts obligataires	(2 023,4)	(2 183,0)	(38,5)	(38,5)	(838,5)	(22,5)	(622,5)	(622,5)
Dettes structurées	(316,3)	(328,1)	(198,2)	(53,0)	(76,9)	-	-	-
Dettes locatives	(319,5)	(316,2)	(43,5)	(43,5)	(46,1)	(48,0)	-	(135,0)
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	(32,4)	(32,4)	(0,5)	(31,9)	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>(3 291,2)</b>	<b>(3 538,2)</b>	<b>(300,0)</b>	<b>(186,2)</b>	<b>(980,8)</b>	<b>(489,8)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Autres passifs financiers	(135,3)	(135,3)	(112,5)	(22,8)	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>(3 426,4)</b>	<b>(3 673,5)</b>	<b>(412,5)</b>	<b>(209,0)</b>	<b>(980,8)</b>	<b>(489,8)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>
Instruments dérivés qualifiés <sup>(1)</sup>	13,7	13,7	13,7	-	-	-	-	-
Actifs financiers	539,0	539,0	375,1	163,9	-	-	-	-
Trésorerie	468,6	468,6	468,6	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	13,6	13,6	13,6	-	-	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 034,9</b>	<b>1 034,9</b>	<b>871,0</b>	<b>163,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette</b>	<b>(2 391,5)</b>	<b>(2 368,6)</b>	<b>458,5</b>	<b>(45,1)</b>	<b>(980,8)</b>	<b>(489,8)</b>	<b>(623,5)</b>	<b>(958,0)</b>

<sup>(1)</sup> Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

#### 7.4.7 Autres engagements

Dans le cadre de contrats commerciaux ou d'accords spécifiques bilatéraux, le Groupe a émis des garanties bancaires en faveur de tiers. Au 30 juin 2023 le montant de ces garanties bancaires représente 172 millions d'euros.

En mai 2023, le Groupe a signé un accord avec l'ensemble des actionnaires principaux de OneWeb visant à s'engager à prêter pour un montant maximum de 160 millions de dollars U.S. à hauteur de la participation de chaque actionnaire (la part du Groupe s'élevant à 37.8 millions de dollars U.S. maximum) dans le cas où OneWeb disposerait d'une trésorerie insuffisante avant la finalisation du rapprochement. Ce prêt serait remboursable à la date de réalisation de l'opération ou pourrait être converti en capital si le rapprochement devait être compromis.

## 7.5 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### 7.5.1 Juste valeur des actifs

Les tableaux suivants ventilent chaque actif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2022			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2022
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	43,0	25,3	-	17,7	43,0
Actifs sur contrats clients	34,0	34,0	-	-	34,0
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	246,9	246,9	-	-	246,9
Actifs sur contrats clients	18,8	18,8	-	-	18,8
Autres créances	32,6	32,6	-	-	32,6
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	-	-	-	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	529,0	-	-	529,0	529,0
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	332,1	-	-	332,1	332,1

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

(en millions d'euros)	Total	Valeur nette comptable au 30 juin 2023			
		Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le résultat	Juste valeur au 30 juin 2023
<b>Actifs non courants</b>					
Prêts et avances à long terme	163,9	152,4	-	11,5	163,9
Actifs sur contrats clients	31,7	31,7	-	-	31,7
<b>Actifs courants</b>					
Créances clients	207,5	207,5	-	-	207,5
Actifs sur contrats clients	13,3	13,3	-	-	13,3
Autres créances	375,1	375,1	-	-	375,1
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	13,7	-	13,7	-	13,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Trésorerie	468,6	-	-	468,6	468,6
Equivalent de trésorerie <sup>(2)</sup>	13,6	-	-	13,6	13,6

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

A l'exception des instruments financiers dérivés et des titres non consolidés, la valeur comptable des actifs constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Au 30 juin 2023, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort pour 13,7 millions d'euros (voir Note 7.4.3 « Actifs et passifs financiers »).

## 7.5.2 Juste valeur des passifs

Les tableaux suivants ventilent chaque passif composé d'instruments financiers en indiquent sa juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2022				Juste valeur au 30 juin 2022
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	530,5	530,5			530,5
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 289,6	2 289,6	-	-	2 289,6
Emprunts à taux fixe	199,8	199,8			199,8
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	402,3	402,3	-	-	402,3
Courants	314,8	314,8	-	-	314,8
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	105,7	-	105,7	-	105,7
Fournisseurs et comptes rattachés	78,3	78,3	-	-	78,3
Dette sur immobilisations	297,5	297,5	-	-	297,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable au 30 juin 2023				Juste valeur au 30 juin 2023
	Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts à taux variable	715,9	715,9	-	-	715,9
Emprunt obligataire <sup>(1)</sup>	2 023,4	2 023,4			2 023,4
Emprunts à taux fixe	199,9	199,9	-	-	199,9
Découverts bancaires	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>					
Non courants	295,4	295,4	-	-	295,4
Courants	159,4	159,4	-	-	159,4
<b>Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup></b>					
Qualifiés de couverture	32,4	-	32,4	-	32,4
Fournisseurs et comptes rattachés	93,5	93,5	-	-	93,5
Dette sur immobilisations	188,5	188,5	-	-	188,5

<sup>(1)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché)

<sup>(2)</sup> Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des emprunts obligataires et des instruments financiers dérivés, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Les justes valeurs des emprunts obligataires de niveau 1 (prix coté sur un marché) se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Emprunt obligataire 2022	302,3	-
Emprunt obligataire 2025	776,3	724,2
Emprunt obligataire 2027	561,2	498,1
Emprunt obligataire 2028	516,7	442,1
<b>Total</b>	<b>2 156,5</b>	<b>1 664,4</b>

## 7.6 CAPITAUX PROPRES

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés à des augmentations ou réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

#### Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### 7.6.1 Capital social

Au 30 juin 2023, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 248 926 325 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. À cette même date, le Groupe détient 356 061 actions propres d'un montant de 2,2 millions d'euros acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

### 7.6.2 Dividendes

Le 10 novembre 2022, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 0,93 euro par action. Le paiement du dividende pour un montant total de 214,2 millions d'euros a eu lieu le 16 décembre en numéraire pour 80,6 millions d'euros et sous forme de 18 381 330 actions nouvellement émises au prix d'émission de 7,27€, pour 133,6 millions d'euros.

Le Groupe ne prévoit pas de proposer de distribution à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2023.

### 7.6.3 Variation de la réserve de réévaluation des instruments dérivés

La réserve de réévaluation des instruments dérivés qualifiés de couverture (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>(68,5)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	24,7
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>(43,8)</b>

La réserve de réévaluation des instruments dérivés inclut 36,9 millions d'euros de débouclément de *forwards* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger.

## 7.6.4 Réserves de conversion

La réserve de conversion (incluant l'effet d'impôt) a évolué comme suit sur l'exercice :

(en millions d'euros)	Total
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>240,9</b>
Variation nette sur la période	(49,1)
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>191,8</b>

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

La réserve de conversion au 30 juin 2023 inclut (31,9) millions d'euros au titre du *cross currency swap* documenté en couverture d'investissement net à l'étranger ainsi que (112,2) millions d'euros relatifs au *cross currency swap* échu.

## 7.7 PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

L'évolution des provisions entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Dotation		Reprise		Reclassement	Variation de périmètre	Constat en capitaux propres	Variation de change	30 juin 2023
		Utilisée	Non utilisée	Utilisée	Non utilisée					
Garantie financière donnée à un fonds de pension	1,1	0,0	(4,4)	0,0	0,0	0,0	19,0	0,0	15,7	
Indemnités de départ en retraite	11,2	1,1	(0,8)	0,0	0,0	0,0	(2,5)	0,0	9,0	
Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	5,3	0,5	0,0	(1,5)	0,1	0,0	0,0	0,0	4,4	
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>17,6</b>	<b>1,6</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>16,5</b>	<b>0,0</b>	<b>29,1</b>	
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	7,1	0,8	(0,9)	(1,9)	1,4	(1,3)	0,0	(0,1)	5,1	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total provisions</b>	<b>24,7</b>	<b>2,4</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>1,5</b>	<b>(1,3)</b>	<b>16,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>34,4</b>	
<i>Dont part non courante</i>	<i>17,6</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>29,2</i>	
<i>Dont part courante</i>	<i>7,1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5,1</i>	

<sup>(1)</sup> Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales.

### 7.7.1 Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A. a donné une garantie financière au fonds de pension en charge du régime de retraite mis en place par l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) lors de l'apport par cette dernière de son activité opérationnelle à Eutelsat S.A. en 2001. Ce régime de retraite à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement à l'apport. La garantie financière octroyée par Eutelsat S.A. est évaluée et comptabilisée de manière similaire à un engagement de retraite à prestations définies bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès de l'OIG sur le plan juridique. Cette garantie peut être exercée à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs, sans qu'il existe de seuil quantitatif déclenchant l'appel de cette garantie.

En 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros sur la base des projections de déficit du régime et un accord a été conclu avec le fonds de pension pour neuf paiements de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025.

En 2021, un nouvel accord remplaçant le précédent a été conclu avec le fonds de pension, portant le montant total des paiements dus au fonds au

30 juin 2023 à 29 millions d'euros, avec un échéancier allant jusqu'au 30 juin 2029.

Ces paiements pourront évoluer en fonction des futures situations financières établies annuellement.

L'évolution des obligations et des actifs du régime entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>199,1</b>	<b>146</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	3,0	4,8
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(48,2)	(3,9)
Prestations versées	(7,9)	(7,1)
Gain lié aux effets de changement d'hypothèses démographiques	-	(1,0)
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>146,0</b>	<b>138,8</b>

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture</b>	<b>139,3</b>	<b>145</b>
Rendement attendu des actifs du régime	2,0	4,7
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	7,2	(23,8)
Contributions versées	4,3	4,4
Prestations versées	(7,9)	(7,1)
<b>Juste valeur des actifs du fonds à la clôture</b>	<b>145,0</b>	<b>123,1</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 12,9 ans.

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A. Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à 9,2 millions d'euros et (19,1) millions d'euros au 30 juin 2022 et 2023, respectivement.

Les évaluations actuarielles ont été réalisées sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2022	30 juin 2023
Taux d'actualisation	3,35%	4,10%
Taux d'augmentation des pensions	2,00%	2,20%

Une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de la provision de 4,4 millions d'euros.

Les provisions ont évolué comme suit au cours des deux exercices :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Provision à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>59,8</b>	<b>1,1</b>
(Produit) / Charge nette comptabilisée en résultat	0,9	(0,9)
(Gains) / pertes actuarielles	(55,4)	19,9
Contributions versées	(4,3)	(4,4)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>1,1</b>	<b>15,7</b>

## 7.7.2 Indemnités de départ retraite et assimilés

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite du Groupe sont constitués de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées en « Charges de personnel » sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services sont rendus par les bénéficiaires des régimes.

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations. L'évaluation de ces prestations s'effectue sur la base de la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* consistant à projeter les montants des paiements futurs attendus sur la base d'hypothèses démographiques (rotation du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite) et financières (augmentation des salaires et actualisation). La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en « Charges de personnel » et les effets de l'actualisation dans le résultat financier. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou des écarts d'expérience sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

#### Régimes à prestations définies

Les engagements de retraite à prestations définies du Groupe sont principalement constitués du régime d'indemnités de départ en retraite des salariés d'Eutelsat S.A.

Aux 30 juin 2022 et 2023, la situation du régime se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
<b>Valeur actualisée des obligations à l'ouverture</b>	<b>14,6</b>	<b>11,2</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,1	0,8
Coût financier	0,2	0,3
Écarts actuariels	(1,4)	(2,5)
Indemnités versées	(0,2)	(0,8)
Autres	(3,1)	-
<b>Valeur actualisée des obligations à la clôture</b>	<b>11,2</b>	<b>9,0</b>

La durée moyenne pondérée des obligations est de 9 ans.

L'évaluation actuarielle effectuée a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2022	30 juin 2023
Taux d'actualisation	3,25%	4,05%
Taux d'augmentation des salaires	0% durant 1 an puis 2,0%	2,5%

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations privées de première catégorie (AA et AAA) d'une durée cohérente avec celle du régime valorisé.

#### Régimes à cotisations définies

Les cotisations patronales versées au régime de retraite obligatoire en France au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 6,3 millions d'euros et 6,0 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 respectivement.

Les salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, bénéficient par ailleurs d'une retraite surcomplémentaire par capitalisation, à contributions définies, financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,0 millions d'euros et 2,0 millions d'euros aux 30 juin 2022 et 2023 respectivement.

## 7.7.3 Litiges et passifs éventuels

### PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

## 7.8 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

### 7.8.1 Actifs et passifs d'impôts différés

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2023
<b>Impôts différés actifs</b>					
Instruments financiers dérivés	63,3	-	-	(11,7)	51,6
Déficits reportables	4,4	0,7	12,6	-	17,7
Provisions client	26,1	-	(2,8)	-	23,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	(8,4)	-	7,5	4,9	4,1
Provisions pour risques et charges	4,8	-	(1,0)	-	3,8
Actifs incorporels et corporels	16,8	2,4	5,9	-	25,1
Autres	18,2	(0,6)	0,9	-	18,5
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>125,3</b>	<b>2,4</b>	<b>23,0</b>	<b>(6,8)</b>	<b>143,9</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Instruments financiers dérivés	(3,7)	-	0,2	(3,5)	(7,1)
Actifs incorporels	(43,9)	-	12,2	-	(31,6)
Actifs corporels	(221,4)	0,2	1,6	-	(219,6)
Autres	(39,7)	0,1	11,5	-	(28,2)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>(308,7)</b>	<b>0,3</b>	<b>25,5</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(286,4)</b>
<b>Position nette active / (passive)</b>	<b>(183,4)</b>	<b>2,7</b>	<b>48,6</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(142,4)</b>
<b>Reflété comme suit dans les comptes :</b>					
Impôts différés actifs	1,4				15,3
Impôts différés passifs	(184,8)				(157,9)
<b>Total</b>	<b>(183,4)</b>				<b>(142,4)</b>



L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées.

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des contrats clients et relations associées et des autres immobilisations incorporelles dans le cadre des acquisitions d'Eutelsat S.A. et de Satmex ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	68,6	-	-	-	68,6
<b>Total</b>	<b>68,6</b>	-	-	-	<b>68,6</b>

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 94 millions d'euros au 30 juin 2023 (146,6 millions d'euros au 30 juin 2022) dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	94,0	0,1	1,6	0,6	91,7
<b>Total</b>	<b>94,0</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>	<b>91,7</b>

Le Groupe ne détenant pas d'activité dans les juridictions ayant adopté les règles Pilier 2 de l'OCDE au 30 juin 2023 n'a pas reconnu dans ses comptes d'éléments relatifs à ces nouvelles réglementations. Des analyses sont en cours pour identifier les conséquences financières qui pourraient découler de l'application de cette réglementation dans les différentes juridictions dans lesquelles elle opère.

## 7.8.2 Procédure de vérification

La société Eutelsat a fait l'objet de trois procédures de vérification de comptabilité portant sur la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2020

La première procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014 pour laquelle une proposition de rehaussement a été reçue en décembre 2016. À la suite de l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été réduits. Un désaccord persiste sur un rehaussement qui va par conséquent faire l'objet d'un recours contentieux.

La deuxième procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2015, 2016 et 2017 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2018 puis en décembre 2019. Ce contrôle a été définitivement clos en octobre 2022 par la conclusion d'un règlement d'ensemble avec l'administration fiscale. Les avis de mise en recouvrement correspondants reçus en décembre 2022 s'élèvent à 21,8 millions d'euros et ont été intégralement réglés au cours de l'exercice.

La troisième procédure vise les exercices clos aux 30 juin 2018, 2019 et 2020 pour laquelle deux propositions de rehaussement ont été reçues en décembre 2021 puis en décembre 2022. Ces rehaussements projetés s'inscrivent largement dans la continuité du règlement d'ensemble visé ci-dessus. Les réponses aux observations ont été reçues fin mai 2023. Un désaccord persiste sur un petit nombre de rehaussements pour lesquels la société a initié les voies de recours administratives applicables.

## NOTE 8. PARTIES LIÉES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ; et
- des principaux dirigeants.

## 8.1 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que la notion de principaux dirigeants regroupe, dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat, le Comité exécutif présidé par le Directeur Général ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations allouées au Comité exécutif se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Rémunérations <sup>(1)</sup>	11,0	8,2
<b>Total avantages court terme</b>	<b>11,0</b>	<b>8,2</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	0,06	0,04
Paielements fondés sur les actions <sup>(3)</sup>	0,7	1,0
<b>Total avantages long terme</b>	<b>0,76</b>	<b>1,04</b>

<sup>(1)</sup> Elles incluent les salaires bruts y compris part variable, les primes, les avantages en nature, l'intéressement, la participation et les charges sociales versés.

<sup>(2)</sup> Ils correspondent au coût des services passés des régimes de retraite à prestations définies.

<sup>(3)</sup> Ils correspondent à la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations en actions.

En cas de fin de mandat de la Directrice Générale et du Directeur Général Délégué, il était prévu un engagement de non-concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoyait que le Directeur général et le Directeur général délégué s'abstiennent pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites. Cet accord a pris fin au 30 juin 2023.

Les rétributions des membres du Conseil d'administration perçues au titre de l'exercice clos au 30 juin 2023 s'élèvent à 1,0 million d'euros (0,9 million d'euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022).

## 8.2 AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées autres que les principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2022	30 juin 2023
Chiffre d'affaires	4,7	3,9
Résultat financier	12,8	11,0
Créances brutes (y compris factures à établir)	16,4	99,4
Dettes (y compris factures à recevoir)	315,1	238,9

Le chiffre d'affaires porte sur la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les dettes comprennent les contrats de location au titre des satellites Express AT1, Express AT2, Express AM6 et Eutelsat 36C.

## NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le 13 juillet 2023, 143,6 millions d'euros ont été tirés sur la ligne de crédit active de dettes structurées au 30 juin 2023. Ces sommes ont été utilisées afin de financer des acquisitions d'immobilisation dont les échéances étaient prévues au mois de juillet. Le remboursement d'un montant de 65 millions d'euros de dettes structurées est par ailleurs prévu le 31 juillet 2023.

Le 13 juillet 2023, les maturités des lignes de crédit revolving actives de 450 millions d'euros et de 200 millions d'euros ont été étendues jusqu'au 30 septembre 2025 avec une option supplémentaire d'extension d'un an soumise à l'approbation des prêteurs.

## NOTE 10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	EY				Mazars			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés</b>								
Eutelsat Communications	285	8%	143	22%	285	33%	143	22%
Filiales	735	20%	417	66%	531	61%	491	76%
<b>Sous-total</b>	<b>1 020</b>	<b>28%</b>	<b>560</b>	<b>88%</b>	<b>815</b>	<b>94%</b>	<b>634</b>	<b>98%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Eutelsat Communications	45	1%	-	0%	45	5%	-	0%
Filiales	4	0%	71	12%	8	1%	10	2%
<b>Sous-total</b>	<b>49</b>	<b>2%</b>	<b>71</b>	<b>12%</b>	<b>53</b>	<b>6%</b>	<b>10</b>	<b>2%</b>
<b>Autres services autres que la certification des comptes rendus par les réseaux EY / Mazars dans le cadre du projet d'introduction à la bourse de Londres</b>								
Eutelsat Communications	2 536	70%	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>2 536</b>	<b>70%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>3 605</b>	<b>100%</b>	<b>631</b>	<b>100%</b>	<b>868</b>	<b>100%</b>	<b>644</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement aux travaux réalisés dans le cadre de revues financières non réglementées.